

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 10/01/2019

PRESENTS : MMS BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, MARTIN, PRIMAULT, RENOUX, RUAULT, VACHER
MMES : FARRE, FERRU, RAYMOND, ROBINEAU, VINCENDEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

ABSENT(s) excusé(s) : Claudine CHARRON

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Jocelyne ROBINEAU

Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2018

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE : avenant N° 3 au marché du lot N°5 « charpente métallique - serrurerie » conclu avec l'EIRL FMVE.

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE

Considérant les délibérations du 16 janvier 2018 et du 15 février 2018 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire et de la garderie, ainsi que celle du 9 octobre 2018 concernant l'avenant N°1 et le 11 décembre 2018 concernant l'avenant N°2.

Concernant le marché du lot N° 5 « charpente métallique - serrurerie » conclu avec l'EIRL FMVE, je vous propose d'approuver l'avenant N° 3 qui a pour objet « d'ajouter une défense sur dessus portail d'entrée de la cour sous auvent.

Les caractéristiques de l'avenant N°3 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

| Lot/entreprise | Montant du marché initial avec les avenants | montant de l'avenant N° 3 | nouveau montant en €ht |
|----------------|------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| 5 – EIRL FMVE | 26 741.00 | 225.00 | 26 966.00 |
| totaux ttc | 32 089.20 | 270.00 | 32 359.20 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant N° 3 du lot N° 5 – « charpente métallique - serrurerie » tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant N° 3 au marché de travaux précités

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

ECLAIRAGE PUBLIC : Lancement du programme de remplacement du parc des lanternes de la commune – demande de proposition à Séolis.

Philippe GOULARD, Adjoint responsable expose

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2016, nous avons décidé d'accepter la proposition de Séolis pour les travaux d'entretien et de maintenance de l'éclairage public de la commune pour une période de 4 ans.

Notre parc de lanternes et vieillissant et consomme plus, je vous propose de faire une demande de lancement du programme de remplacement auprès de Séolis et d'attendre sa proposition.

Après avoir entendu cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de lancement du programme de remplacement auprès de Séolis et d'attendre sa proposition.

LOCATION DU LOGEMENT SIS 2 place de l'église appartenant à la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019

LE MAIRE EXPOSE

Le logement sis 2 place de l'église est vacant depuis le 1^{er} octobre 2018. En effet, l'ancien occupant, Monsieur Robert HERBRETEAU est décédé cet été. Le logement a été entièrement rénové par le SIC et si vous en êtes d'accord, pourrait être loué à Madame Santana DECHELOTTE à compter du 1^{er} janvier 2019. Le montant du loyer mensuel sera de 550.00€.

Le bail prévoit aussi un dépôt de garantie de 550€ qui a été réglé par chèque par Mme DECHELOTTE à son entrée dans la location. Ce dépôt sera encaissé dans le courant de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE de louer ce logement sis 2 place de l'église à Mme Santana DECHELOTTE à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an et renouvelable par tacite reconduction pour un loyer mensuel de 550.00€ (sauf déduction de versement par la CAF).

AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir pour cette location et à encaisser le dépôt de garantie de 550.00€ et la commune le reversera à la locataire à leur départ.

FONDS DE COMMERCE « LE MATHISNELL » ET LES LOCAUX : Lancement de l'appel à candidature pour une reprise en location

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE,

Lors du conseil municipal du 12 juin 2018, nous avons décidé d'acquérir les propriétés du 8 et 10 rue de Niort, où se trouvent des locaux, dont le commerce « Le Mathisnell ». Au cours de celui du 11 décembre 2018, nous avons décidé d'acheter le fonds de commerce « Le Mathisnell » appartenant à Madame Maryline Moreau au prix de 130 000€ et qu'il sera financé par un emprunt.

Afin de pérenniser ce commerce, il nous faut trouver une personne susceptible de reprendre ce fonds de commerce en location (clientèle + licence 4), ainsi que la location des locaux professionnels et d'habitation. Il est donc nécessaire de lancer un appel à candidature pour ce projet dans un journal d'annonces légales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE de lancer un appel à candidature pour ce projet

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans ce projet.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 décembre 2018 est à votre disposition en mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Le rapport d'activité 2018 de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres est consultable en mairie.
- La lettre du Président de la République est distribuée à chaque conseiller municipal.
- Il y a un nouvel ostréiculteur au petit marché du dimanche matin.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - Un rendez-vous est pris avec le Président du Conseil Départemental pour lui exposer le dossier concernant les ponts sur la voie communale de la prairie.
 - Les travaux de l'agrandissement du restaurant scolaire stagnent car les problèmes d'étanchéité ne sont pas solutionnés.
2. Christophe RUAULT donne les informations suivantes :
 - Le questionnaire concernant le pédibus a été distribué aux élèves de l'école élémentaire.

La séance est levée à 20H15

| | | |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| LE MAIRE, | Philippe GOULARD | Claudie FARRE |
| Patrick PRIMAULT | Patricia VINCENDEAU | André RENOUX |
| Michel MARTIN | Brigitte FERRU | Christophe RUAULT |
| Béatrice RAYMOND | Josseline ROBINEAU A été désigné secrétaire | Philippe VACHER |
| Claudine CHARRON Absente excusée | Patrice BERTHELOT | |